



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2019**

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert

Procurations : de M. Edouard Euvrard à Mme Eliane Poulnot, de M. Didier Salins à Mme Alexandra Ardiet, de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert et de M. Gérard Thomas à M. Christophe Demesmay

Secrétaire de séance : Mme Alexandra Ardiet

Participait également à la réunion : M. Théophile Marguet, secrétaire de mairie

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 17 mai 2019.

ORDRE DU JOUR

1- Lignes électriques nouvelles : redevance d'occupation du Domaine Public

A la demande de la société R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité), le Conseil municipal est appelé à fixer un montant de redevance d'occupation du Domaine Public au mètre linéaire pour les nouvelles lignes électriques aériennes installées en 2018 (32.48 mètres linéaires).

Considérant la fourchette réglementaire autorisée pour cette redevance, le montant est unanimement établi à 0.35 € / ml.

2- Avenant à la convention de contrat de services passée avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) dans le cadre des activités périscolaires

Dans la poursuite du processus de dématérialisation et afin de permettre la déclaration en ligne des données d'activités et financières des services périscolaires auprès de la C.A.F. dès septembre prochain, un avenant à la convention existante fait l'objet d'une validation par l'assemblée communale (par six voix pour et cinq abstentions de principe eu égard au caractère obligatoire de la démarche).

3- Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) d'été

En raison du manque de personnel (un seul animateur a postulé alors que les normes d'encadrement en imposent deux), le C.L.S.H. qui était prévu cet été en juillet est annulé.

4- Subvention à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.) du Doubs

Considérant le type de fonctionnement de l'U.S.E.P. du Doubs, l'Assemblée communale décide (par dix voix et une abstention) de ne pas attribuer de subvention de fonctionnement à cette association au titre de l'exercice 2019.

5- Décisions budgétaires modificatives sur le budget communal

Décision numéro 1 : Afin que la Commune soit en mesure de rembourser partiellement des cautions qui ont été retenues suite à des dégradations consécutives à des locations de salles, le Conseil municipal ouvre les crédits correspondants, en recettes (encaissement des cautions), comme en dépenses (restitution partielles des cautions).

Décision numéro 2 : Dans le cadre du transfert de la compétence voiries au Grand Besançon et afin que la Commune soit en mesure de mandater sur la bonne imputation comptable sa quote-part sur les travaux engagés en 2018 qui seront terminés cette année, un virement de 2 700 € est réalisé d'un compte de dépenses d'investissement à un autre (décision approuvée unanimement à l'exception d'une voix, M. Demesmay décidant de s'abstenir pour des raisons professionnelles).

6- Procédure de déclassement du Domaine Public

Un petit chemin piéton perpendiculaire à la rue des Vignes qui n'est plus d'aucune utilité publique, ainsi qu'un léger décrochement du Chemin des Ecoliers, font l'objet d'une procédure de déclassement du Domaine Public en vue de leur cession à des particuliers (d'une part, dans un but de cohérence parcellaire et d'autre part, afin de faciliter l'accès à une propriété).

Dans le cadre de cette procédure, une enquête publique se déroulera en mairie entre le lundi 22 juillet et le lundi 5 août inclus. Le Commissaire enquêteur assurera deux permanences durant cette période : le lundi 22 juillet entre 16h00 et 18h00 et le vendredi 2 août entre 17h30 et 19h30.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Urbanisme : dossiers acceptés**

Le 3 juin : déclaration préalable numéro 025.267.19.C0006 (ouverture d'une fenêtre de toit rue de la Valière, parcelle cadastrée section AB numéro 143)

Le 13 juin : déclaration préalable numéro 025.267.19.C0007 (changement de fenêtres rue de la Maltière, parcelle cadastrée section AB numéro 44)

Le 18 juin : permis de construire numéro 025.267.19.C0002 (construction d'une maison d'habitation rue de la Côte de Joux, parcelle cadastrée section AA numéro 48)

- **Fermeture du secrétariat de mairie**

Pendant les grandes vacances, la mairie sera fermée entre le lundi 1^{er} au soir et le lundi 15 juillet inclus (réouverture le mercredi 16). Des fermetures ponctuelles pourront par ailleurs se produire en août, mais elles ne dépasseront jamais plus d'une journée.

- **Anciens jeux de la cour de l'école maternelle**

La nouvelle aire de jeux prévue dans la cour de l'école maternelle sera installée pendant les grandes vacances. Elle remplacera l'ancienne structure qui sera prochainement démontée et pourra être vendue à un particulier intéressé.

Aucun prix de vente n'étant fixé, les jeux seront cédés, en l'état, au plus offrant.

Pour ce faire, nous étudierons les propositions qui devront être déposées en mairie sous enveloppe fermée avant le lundi 8 juillet au soir (le secrétariat étant fermé à cette date, les plis seront à déposer dans la boîte aux lettres).

- **Du plomb dans les chats**

On connaissait le plomb dans les canalisations, mais désormais, les chats aussi sont touchés !

Nous avons récemment eu quelques remontées de personnes qui ont dû transporter leur gentil félin de compagnie chez le vétérinaire pour que celui-ci retire les plombs qu'ils avaient dans le corps.

La chasse aux chats n'est pas très glorieuse, mais vous saurez qu'elle a le mérite d'exister dans notre village. Il n'empêche que si vous entendez des coups de carabine près de chez vous, n'hésitez pas à nous en faire part (mais... n'approchez tout de même pas trop si vous ne voulez pas goûter à votre tour à la dextérité du vétérinaire).

- **L'herbe pousse**

Eh oui, personne n'a encore trouvé de recette miracle, mais l'herbe pousse. Et si des employés communaux sont payés pour la couper et l'arracher, ils souffrent cette année du manque de personnel qui les oblige à s'adapter et à parer au plus urgent.

Sur six fonctionnaires embauchés par la mairie, deux ont récemment été malades (soit le tiers des effectifs). Une personne a été partiellement remplacée et les quatre autres... doivent devenir encore plus polyvalents que d'habitude pour assurer les services indispensables au maintien d'un service public correct. Nous tenons d'ailleurs à les remercier pour leur dévouement volontariste.

Pendant ce temps, l'herbe... elle pousse. Et comme son arrachage ou sa tonte est moins important que de donner à manger aux enfants à la cantine, elle continue de pousser (mais rassurez-vous, les agents techniques s'en chargeront dès qu'ils le pourront).

Rappelons parallèlement que, dans ce monde territorial complexe où la voirie de nos villages a été transférée au Grand Besançon (mais d'une manière tellement administrative qu'elle a tendance à ajouter du travail au personnel municipal), nous ne sommes plus propriétaires des rues et ne maîtrisons pas les délais de certaines interventions qui sont assurées par le nouveau maître des lieux.

Et puis... si vous trouvez que les pissenlits qui se sont installés entre votre mur et le trottoir sont trop hauts, vous avez tout à fait le droit de les arracher !

La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le vendredi 30 août 2019 à 20h00.

*En attendant : **BONNES VACANCES !***

